

## Programme de Formation

### Déployer le Compte personnel de formation dans son établissement

#### Contexte :

La fonction publique hospitalière est confrontée à de multiples réformes et évolutions successives depuis plusieurs années dont récemment la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et la loi de transformation de la fonction publique.

La formation des agents n'est pas en reste, avec l'introduction depuis 2017 du Compte personnel de formation (CPF) dans les dispositifs individuels de formation. Ce dispositif demande d'instaurer de nouvelles logiques en matière de ressources humaines, notamment par, d'une part, l'introduction du « projet d'évolution professionnelle » interrogeant la posture de l'établissement et sa gestion des compétences et, d'autre part, par le (co)financement de ce droit d'initiative personnelle par l'employeur public.

Parallèlement, le CPF a fait l'objet de transformations structurantes dans le secteur privé, avec notamment la mise en place d'une application mobile désintermédiant l'accès à l'offre de formation et un solde de droits en euros, venant troubler sa visibilité et son application lors d'alternance de statuts.

**Le Cabinet Boumendil & Consultants, spécialisé en droit et politiques de formation professionnelle,** accompagne l'ensemble des acteurs du champ de l'emploi/formation (employeurs, organismes de formation, financeurs, Etat, partenaires sociaux...) dans la stratégie, la définition et la mise en œuvre des politiques de formation. Titulaire d'un accord-cadre national avec l'Anfh sur le déploiement du Compte personnel de formation dans les établissements adhérents, le Cabinet a formé plus de 2 300 professionnels depuis deux ans sur ce sujet. Fort de son expertise, il accompagne tout établissement, quelles que soit son appropriation du dispositif, sur son déploiement, tant stratégique qu'opérationnel.

**Chaque besoin étant unique, chacune de nos formations est conçue sur demande et sur-mesure.**

#### **Nos engagements pour l'accueil des stagiaires en situation de handicap**

Le Cabinet Boumendil & Consultants s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à l'accueil de stagiaires en situation de handicap dans ses formations.

Afin de déterminer ensemble les besoins spécifiques d'adaptation sur le plan pédagogique, matériel ou organisationnel, permettant de garantir le bon déroulement du parcours pédagogique, contactez notre référente handicap : Marie-Hélène Cauet – [cabinet@boumendiletconsultants.fr](mailto:cabinet@boumendiletconsultants.fr) – Tél. : 01 42 68 20 22.

#### **Objectifs professionnels de la formation (exemples) :**

- Connaître la réglementation en vigueur sur le Compte personnel de formation dans la fonction publique et identifier les enjeux et les impacts sur sa mise en œuvre
- Identifier la stratégie de déploiement du CPF, en lien avec la politique de soins, la stratégie et les évolutions de l'établissement, son inscription dans le GHT, les pratiques RH actuelles et la GPMC
- Définir une politique CPF dans l'établissement, en articulation avec le plan de formation et les financements proposés par l'Anfh
- Définir une procédure CPF en articulation avec celles existantes
- Construire une communication adaptée aux enjeux, afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes.

**Prérequis :** Connaissances du domaine de la formation continue dans le secteur public.

**Durée :** formations-actions sur-mesure selon les besoins, d'une durée comprise entre 0,5j et 3j.

**Contenu (formations réalisées à titre d'illustration) :**

#### **➔ Formation n°1 - Comprendre le cadre général de mise en œuvre du CPF (socle de 0,5j) :**

Le cadre légal et réglementaire ; les points clés et principes d'action du CPF ; le fonctionnement opérationnel du CPF (objectifs, modes de capitalisation, d'alimentation et d'utilisation, traitement des demandes des agents, éligibilité des formations) ; les évolutions dans le secteur privé à distinguer du secteur public ; l'accompagnement

du déploiement du CPF en lien avec la notion de « projet d'évolution professionnelle » ; le financement du CPF en articulation avec l'offre de l'Anfh ; le déploiement en articulation avec l'existant (plan de formation, procédures et pratiques RH, GPMC...) ; cas pratiques.

**Public** : directrices/eurs d'établissement, équipes de directions (RH, formation, relations sociales...), équipes des services concernés, représentants du personnel.

➔ **Formation n°2 - Identifier les impacts du CPF pour le déployer dans l'établissement (1 jour) :**

Rappel du dispositif (principes, philosophie, mécanismes, alimentation, mobilisation) ; pratiques RH actuelles de l'établissement et identification des formations éligibles au regard des besoins (de l'employeur et des agents) ; financement en articulation avec le plan de formation ; projection d'une stratégie opérationnelle de mise en œuvre au sein de l'établissement en lien avec les pratiques, les procédures, les politiques et le plan de formation.

**Public** : directrices/eurs d'établissement, directrices/eurs (RH, formation, communication...) et leurs équipes.

➔ **Formation n°3 - Définir, par le dialogue social, une politique CPF (1,5 jour) :**

Rappel du dispositif (principes, philosophie, mécanismes, alimentation, mobilisation, financement) ; identification des formations éligibles au regard des besoins et des pratiques actuelles de l'établissement ; appui-conseils à la co-élaboration de la politique CPF entre la direction et les partenaires sociaux financement en articulation avec le plan de formation ; projection d'une stratégie opérationnelle de mise en œuvre au sein de l'établissement en lien avec les pratiques, les procédures, les politiques et le plan de formation.

**Public** : directrices/eurs d'établissement, équipes de directions (RH, formation, relations sociales...), avec les représentants du personnel.

➔ **Formation n°4 - Définir un plan de déploiement et communiquer sur le CPF (1 à 2 jours) :**

Rappel du dispositif (principes, philosophie, mécanismes, alimentation, mobilisation, financement) ; mobilisation des parties prenantes ; définition du plan d'actions au regard de la politique formation, la politique CPF et les pratiques ; conseils sur l'articulation avec le plan de formation, la GPMC, la politique de soins et la stratégie de l'établissement ; co-construction et rédaction d'outils de communication.

**Public** : directrices/eurs (RH, formation, communication...) et leurs équipes.

**Modalités pédagogiques :**

- Formation proposée en présentiel ou à distance (**nouveau !**)
- Exposé didactique du formateur, intégrant des périodes d'échanges avec les participants
- Co-construction itérative, grâce à des méthodes inspirées du design de service

**Documents remis aux stagiaires** (selon les contenus retenus) :

- Support de formation
- Check list et méthodologie de déploiement du dispositif dans l'établissement
- Exemples et/ou trame de conventions CPF à négocier en instances
- Process individualisé
- Fiches pratiques ou éléments d'application (courriers d'accord/refus, grille d'analyse des besoins, flyer de communication sur le dispositif pour les agents...)
- ...

**Prix par stagiaire : Nous consulter.**

*Certaines formations peuvent faire l'objet d'une ingénierie spécifique en amont (lecture des politiques et des plans de formation antérieurs, prise en compte des pratiques actuelles au sein de l'établissement...).*